

# Myans



**-BULLETIN MUNICIPAL**  
**JANVIER 2015 - N° 39**

# Le Parc naturel régional de Chartreuse

La Chartreuse est renommée pour son paysage de montagne très boisé, ses grandes falaises calcaires et propose aux curieux une richesse naturelle et patrimoniale unique.

Ce parc est notre cadre de vie. Au-delà de cette jolie carte postale, le Parc en tant qu'établissement public, revêt bien d'autres aspects au niveau de ses multiples fonctions contribuant au développement du territoire.

L'enjeu principal du Parc est de maintenir l'harmonie entre l'homme et la nature, définie dans une charte, ainsi que susciter l'implication des acteurs locaux pour le développement endogène et durable de la montagne.

De par la spécificité de son organisation et sa compétence, son dynamisme, tout en ne se substituant pas aux initiatives locales, les missions du Parc peuvent se décliner comme suit (liste non exhaustive) :

- Fédérateur, il favorise la synergie entre tous les acteurs locaux et la population du Parc,
- Réalise des diagnostics relatifs au développement paysager et environnemental de notre territoire,
- Mobilise des ressources de financement de projets (sous certaines conditions),
- Encourage les développements de projets divers en adéquation avec la charte du Parc,
- Conduit à des actions expérimentales et innovantes,
- Veille à une vision cohérente des actions stratégiques qui peuvent notablement influencer sur le territoire,

- Accompagne l'innovation touristique,
- Préserve et valorise les patrimoines naturels, historiques et culturels,
- Soutient l'activité industrielle, artisanale, agricole et viticole.



## UNE IDENTITÉ SPÉCIFIQUE À LA CHARTREUSE.

Stylisé par Arcabas, artiste, et Jacques Desplat, graphiste, le Hibou Grand Duc a été choisi comme logo, pour sa symbolique car il incarne à la fois sagesse et mystère.

Ce logo figure sur les panneaux de signalisation aux entrées et sorties des villages adhérents au Parc.

## RENCONTRES TERRITORIALES LEADER

Le Parc de Chartreuse sera candidat au nouveau programme Leader pour la période 2014 - 2020.

L'objectif est de s'appuyer sur les acteurs et la population du territoire afin de susciter les besoins et les attentes dans toutes les filières d'activité en matière de développement du Parc. A cet effet deux réunions ont eu lieu les 9 et 30 septembre 2014 à la communauté de communes Cœur de Char-

treuse d'Entre-deux-Guiers. Ces rencontres ont permis des échanges ayant vocation de proposer des projets innovants, de partager le diagnostic, de définir les actions financières, de la stratégie à adopter qui servira de cadre à cette nouvelle candidature.

Ce programme s'inscrit au titre du financement des initiatives locales par l'Union Européenne.

A ce jour, ce projet a été déposé à la Région Rhône-Alpes en attente de décision.



## SIGNALISATION D'INFORMATION OCALE

Pour des raisons de cohérence territoriale, sous l'impulsion du Parc, notre commune est désormais pourvue de panneaux signalétiques viticoles.

Ces panneaux, placés aux endroits pertinents de notre village, signalent la localisation des viticulteurs, les restaurants, les hébergements ainsi que les espaces publics. Outre leur caractère esthétique ces panneaux rendent de précieux services tant pour la population locale que pour les visiteurs.

Jean FASSEL, Délégué au Parc



## Les Journées du Patrimoine

Depuis plusieurs années, notre Sanctuaire s'implique activement dans les Journées du Patrimoine de la troisième semaine de septembre. Occasion, pour beaucoup, de découvrir le cloître attenant à la crypte, d'ordinaire fermé aux visites.

**En septembre dernier, le Centre Spirituel avait décidé d'y installer une exposition évoquant l'histoire de notre commune, celle du village et celle de son sanctuaire.**

Les cartes postales nostalgiques du vieux village en occupaient une bonne part. Elles ont particulièrement attiré l'attention des enfants de nos écoles tout bourdonnant de questions sur la vie d'autrefois. Monsieur le maire et une partie de son conseil se sont intéressés à cet ensemble de documents qui éclairent leurs missions d'aujourd'hui.

Un autre volet de l'exposition expliquait quelques caractéristiques spéciales de l'architecture du sanctuaire. Deux circonstances particulières y étaient mises en valeur : la fête du couronnement de la Vierge Noire en 1905 et le grand pèlerinage de l'après-guerre de 1948.

En fin de journée un violoniste avait apporté un moment d'animation musicale commencé au cloître et terminé à la crypte.

Père Jean Bianchi, recteur

## MAIRIE

Ouverture au public  
du secrétariat de mairie  
Les mardis et vendredis  
de 16 h à 19h  
Les mercredis de 8h à 11h  
Tél. 04 79 28 11 69  
Fax 04 79 28 88 22  
mairiedemyans@wanadoo.fr  
[www.myans.fr](http://www.myans.fr)

## VŒUX

Vous êtes toutes et tous invités  
à la cérémonie des vœux  
le vendredi 16 janvier 2015  
à 19 h à la salle polyvalente.

## LE REPAS DES AÎNÉS

Le dimanche 12 avril 2015.

### LES INTENTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2015

Outre les projets développés dans  
les pages de ce bulletin le conseil  
municipal prévoit également :

- **Le démarrage des consultations des équipes de maîtrise d'œuvre pour les études de la construction du bâtiment public prévue à côté de la mairie**, en coopération avec la mairie de Myans, la Communauté de Commune Cœur de Savoie et l'OPAC de la Savoie. Le bâtiment comprendra une structure multi-accueil petite enfance de 24 places, des locaux pour le RAM (relai assistantes maternelles) et un lieu d'accueil parents/enfants ainsi que des salles associatives, la bibliothèque communale et des logements sociaux.
- **Les travaux de sécurisation** au chef-lieu pour l'accès aux établissements recevant du public.
- **Les études pour la réfection et l'élargissement de quelques chemins communaux.**
- **Le remplacement de la conduite eau potable chemin des gouttes.**
- **La réparation des croix vandalisées.**
- **De permettre l'accès au covoiturage du parking sud de la commune.**

## Le mot du maire

Chers habitants et habitantes de Myans,

**L**es élections de mars 2014 ont vu une nouvelle équipe municipale se mettre en place. Elle s'engage activement dans la réalisation du programme qu'elle vous a proposé pour les 6 ans à venir.

J'en profite pour remercier particulièrement Monsieur Bernard BESSON, maire sortant, pour son engagement sans faille pour la commune et pour tout le travail qu'il a accompli avec le conseil municipal durant de nombreuses années. Dans la continuité de cette action et grâce aux investissements réalisés et aux projets à venir, nous essayerons d'améliorer notre cadre de vie, d'embellir notre belle commune et de favoriser l'épanouissement de tous pour que Myans demeure une commune attrayante où il fait bon vivre.

Une première réunion de hameau a eu lieu qui nous a permis de rencontrer les habitants de Chacuzard et d'échanger avec eux sur l'évolution du village, nous poursuivrons en 2015 ces concertations notamment sur les aménagements du chef-lieu.

Nous émettons le vœu que la situation économique et sociale nationale s'améliore et que la santé vous accompagne tous. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants sur notre commune, nous vous accueillons dans un cadre rural et paisible. Je remercie vivement l'équipe de la bibliothèque municipale et tous les bénévoles des associations communales qui ont encore fait preuve de beaucoup de dynamisme tout au long de l'année en organisant des activités de qualité, je vous invite à participer activement à leurs initiatives.

Je souhaite mettre en valeur également le travail engagé par l'ensemble des élus du conseil municipal sur tous les dossiers portés par la commune et je veux remercier particulièrement le personnel communal (secrétariat, agents de l'école, agents techniques) qui mettent leurs compétences au service des habitants avec un grand sens du service public, disponibilité et servabilité.

Nous vivons une période mouvementée : les élus locaux et les citoyens sont à juste titre inquiets face aux réformes nationales engagées par le gouvernement qui transfère des missions aux collectivités territoriales et contradictoirement baisse très

fortement les dotations financières comme par exemple la réforme des rythmes scolaires, la fin de l'instruction des autorisations d'urbanisme, la multiplication des normes.

Nous aurons en 2015 deux élections dont l'enjeu est important pour le financement et le soutien des actions des communes : les 22 et 29 mars 2015 se dérouleront les élections cantonales appelées désormais élections départementales avec une limitation annoncée des compétences et des finances des départements et un agrandissement géographique des cantons : à notre canton de Montmélian sera ajouté celui de La Rochette et les élus seront un binôme femme/homme. Le chef lieu de canton sera Montmélian. Puis nous aurons en décembre 2015 les élections régionales avec la fusion des régions Rhône-Alpes/Auvergne et des compétences accrues des régions sur le plan économique, formation, éducation, transports... La portée financière sur l'aménagement du territoire de la réforme territoriale sera l'enjeu de ces élections.

Quant à notre nouvelle intercommunalité « Cœur de Savoie », qui regroupe les cantons de Montmélian, Saint-Pierre d'Albigny, Chamoux-sur-Gelon et La Rochette, elle a déjà un an d'existence et se met en place progressivement. L'intercommunalité s'organise autour de nombreuses compétences : économie, urbanisme, déchets et eau potable, tourisme, petite enfance, jeunesse, personnes âgées, transports scolaires... Au sein de cette intercommunalité plusieurs élus de Myans s'investissent et nous nous attacherons à ce que la place de la commune soit prise en compte et respectée.

Le conseil municipal et les agents communaux vous souhaitent une bonne et heureuse année 2015 et de la réussite dans vos projets, qu'ils soient personnels, familiaux ou professionnels. Ayons une pensée pour celles et ceux qui nous ont quittées cette année et pour ceux qui sont fragilisés par la maladie.

Je souhaite également beaucoup de réussite à toutes celles et tous ceux qui se passionnent pour la vie de notre commune. Bonne lecture, avec toute ma sympathie.

Jean-Pierre GUILLAUD



# Les dossiers du Conseil municipal

## FINANCES

### BUDGET

Le 14 janvier, le conseil municipal demande le remboursement de 837,20 euros à un particulier pour une réparation urgente sur le réseau d'eau potable sur la partie privée du branchement.

Le 11 février, il accorde sa garantie aux emprunts contractés par l'OPAC de la Savoie pour la construction de 8 logements locatifs sociaux au hameau de Chacuzard. La même séance, il organise un débat d'orientation budgétaire afin de prendre connaissance des résultats de l'exercice 2013 et des travaux d'investissement en cours.

Le 18 mars, il vote les comptes de gestion présentés par le receveur municipal et les comptes administratifs établis par le maire qui sont conformes.

- Pour le budget général, le résultat de clôture de l'année 2013 se solde par un excédent de fonctionnement de 303 250,31 euros et un excédent d'investissement de 574 011,34 euros.
- Pour le budget Eau et Assainissement, l'excédent de la section d'exploitation est de 77 197,38 euros et l'excédent de la section d'investissement est de 45 297,48 euros.
- Pour le budget annexe de la zone INA du chef-lieu, le résultat de clôture de l'année 2013 se solde par un déficit de fonctionnement de 655 017,65 euros et un excédent d'investissement de 253 997,04 euros.

Lors de cette même séance, il valide la location de l'appartement communal à compter du 21/04/2014, pour un loyer mensuel de 460 euros.

Le 22 avril, le conseil municipal vote **le budget primitif général** :

Section de fonctionnement : 613 000 euros,

Section d'investissement : 1 653 900 euros en reprenant les excédents de l'année 2013.

Les taux d'imposition de l'année 2014 sont ajustés, afin de garantir le principe de neutralité fiscale et financière validé par le conseil communautaire de « Cœur de Savoie », le 13/01/2014, ils s'établissent comme suit :

	Année 2013			Année 2014		
	TH	TFB	TFNB	TH	TFB	TFNB
Part communale	8.48	14.95	45.30	7.07	12.44	37.76
Part intercommunale	5.38	0.00	3.13	6.79	2.51	11.85
Total	13.86	14.95	48.43	13.86	14.95	49.61

TH : taxe d'habitation, TFB : taxe foncière (bâti) et TFNB : taxe foncière (non bâti).

Il vote **le budget eau et assainissement** :

Section exploitation : 258 300 euros,

Section investissement : 234 300 euros en reprenant les résultats de 2013.

Il vote **le budget annexe** retraçant toutes les opérations nécessaires à l'aménagement de la zone INA du chef-lieu pour un montant de 717 118 euros en section de fonctionnement et 744 768 euros en section d'investissement, en reprenant les résultats de l'exercice 2013.

Le 20 mai, il modifie **le budget principal** pour rétablir l'équilibre des écritures comptables relatives aux amortissements. Le 18 décembre, il modifie une seconde fois ce budget pour faire apparaître les travaux d'aménagement et de sécurité à l'entrée sud du chef-lieu réalisés pour le compte du Département de la Savoie, dans les écritures comptables.

Le 1er juillet, il vote **les subventions accordées aux diverses associations**, dans la limite des crédits alloués au budget.

Le 18 novembre, il accorde l'indemnité de conseil au receveur municipal au taux de 100%, calculée par l'application d'un taux dégressif sur la moyenne des dépenses budgétaires de 3 dernières années.

### TARIFS

Le 22 avril, il fixe **les tarifs de location de la salle polyvalente** à 180 euros pour les habitants de la commune et à 360 euros pour les personnes extérieures. Il complète ces tarifs le 26 septembre, pour une utilisation à la journée, sans accès à l'office, à 120 euros et pour une utilisation en soirée ou en demi-journée à 80 euros. Les cautions sont fixées à 1500 euros pour le bâtiment et le matériel et à 150 euros pour le défaut de nettoyage.

Le 20 mai, il maintient **les tarifs de 2013 de la cantine scolaire** pour l'année scolaire 2014-2015, à savoir 5,40 euros le prix du repas, 4,90 euros le repas à partir du deuxième enfant et une réduction de 0,50 euros pour les familles non imposables à l'impôt sur le revenu, et fixe à 1,94 euros la garderie du matin et soir, quel que soit le temps de présence et 0,97 euros à partir du deuxième enfant.

Le 1er juillet, il confie à l'entreprise Restaliance de Chambéry la fourniture des repas de la cantine scolaire, par contrat d'une durée de 3 ans.

Le 16 décembre, **les nouveaux tarifs communaux de l'eau et de l'assainissement applicables** au 1er janvier 2015 sont approuvés :

l'abonnement pour l'eau potable est de 43 euros, celui de l'assainissement passe à 19,50 euros, le m<sup>3</sup> d'eau potable est facturé à 0,98 euros et celui de l'assainissement à 0,39 euros.

## CONSEIL MUNICIPAL

Le 28 mars, suite aux élections municipales, il est procédé à **l'élection du maire et des adjoints**.

M. Jean-Pierre GUILLAUD est élu maire, Mesdames Sylviane FLORET et Delphine MITHIEUX, Messieurs Denis MEUGNIER et Bernard ROSSIGNOL sont élus adjoints.

Il est également procédé à l'élection des délégués du conseil municipal au SIVU Assainissement (Jean-Pierre GUILLAUD et Denis MEUGNIER), au syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse (Jean FASSEL).

Le 8 avril, **7 commissions communales** (Finances, Urbanisme, Travaux, Développement durable, Vie scolaire et jeunesse, Associations et Communication) sont créées, et les membres qui siègeront, désignés. De même, il est procédé à l'élection des délégués (Jean-Pierre GUILLAUD et Bernard ROSSIGNOL) au SIBRECSA (syndicat intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie pour les déchets ménagers et le tri sélectif), à la désignation d'un correspondant en charge des affaires de Défense (Jean FASSEL) et d'un délégué à la prévention routière (Alain VIVET).

Le 22 avril, il fixe les indemnités de fonction du maire à 35% et à chaque adjoint à 11,50% de l'indice terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Il valide le remboursement des frais de déplacement (frais kilométriques, frais de parking et de péage autoroutier) des conseillers municipaux qui ne bénéficient pas d'indemnités de fonction. Il accorde certaines délégations au maire, notamment en ce qui concerne la passation des marchés publics dont le montant est inférieur à 90 000 euros pour les travaux et à 20 000 euros pour les services, de passer les contrats d'assurance, et d'exercer un droit de préemption lors des ventes immobilières. Lors de cette même séance, il élit les membres de la commission d'appel d'offres (3 titulaires et 3 suppléants), il fixe le à 5 le nombre de membres issus du conseil municipal pour siéger au centre communal d'action sociale et procède ensuite à leur élection (Christine AUBERT, Noël DUCRET, Sylviane FLORET, Jean-Marc HOCHARD et Francine ROCHERAY-FAUCON).

Le 20 mai, il établit une liste de 12 membres titulaires et de 12 membres suppléants qui

siègeront au sein de la commission communale des impôts directs, après désignation par la direction des services fiscaux de 6 membres titulaires et de 6 suppléants. Le 20 juin, il procède à l'élection des délégués titulaires (J.FASSEL, I.HYVERT et B.ROSSIGNOL) et des délégués suppléants (C.TANILIAN, D.MEUGNIER et C.AUBERT) en vue de l'élection des sénateurs du 28 septembre 2014.

## LES COMMISSIONS COMMUNALES

<b>Finances</b>	Responsable : J. PERRIN Membres : JP GUILLAUD, N. DUCRET, J. FASSEL, S. FLORET, F. ROCHERAY-FAUCON
<b>Urbanisme</b>	Responsable : B. ROSSIGNOL Membres : N. DUCRET, J. FASSEL, JM HOCHARD, I. HYVERT
<b>Travaux</b>	Responsable : D.MEUGNIER Membres : N. DUCRET, F. ROCHERAY-FAUCON, A. VIVET
<b>Commission Développement durable (transports, environnement, projets d'aménagements du cadre de vie)</b>	Responsable : S.FLORET Membres : C. AUBERT, N. DUCRET, JP GUILLAUD, I. HYVERT, D. MEUGNIER, A. VIVET
<b>Commission Vie scolaire et jeunesse</b>	Responsable : D. MITHIEUX Membres : C. AUBERT, JM HOCHARD, C. NAVARDIN, C. TANILIAN
<b>Commission Associations</b>	Responsable : D. MITHIEUX Membres : I. HYVERT, C. NAVARDIN, J. PERRIN
<b>Commission Communication</b>	Responsable : D. MITHIEUX Membres : C. AUBERT, I. HYVERT, F. ROCHERAY-FAUCON, B. ROSSIGNOL, C. TANILIAN
<b>Commission d'appel d'offres</b>	FLORET Sylviane, PERRIN Joël, ROSSIGNOL Bernard
<b>Commission des impôts directs</b>	Titulaires : DUCRET Noël, FLORET Sylviane, RAMBAUD Murielle, RAVIER Pascal, VARCIN Anaïs, ZANARDI Martial Suppléants : AUBERT Christine, FAVRE Jacqueline, HYVERT Michel, MAGNIN Christian, PICARD Bernadette, STOPIN Yvette
<b>Correspondant Défense</b>	FASSEL Jean
<b>Délégué à la prévention routière</b>	VIVET Alain
<b>Délégué syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse</b>	Titulaire : FASSEL Jean Suppléant : PERRIN Joël
<b>Plan Communal de Sauvegarde</b>	FASSEL Jean
<b>Centre communal d'action sociale CCAS</b>	Vice-Présidente : FLORET Sylviane Conseil municipal : AUBERT Christine, DUCRET Noël, HOCHARD Jean-Marc, ROCHERAY-FAUCON Francine Habitants : BOFFELLI Marianne, SEIFRIED Marie-Noëlle, TOURNIAIRE Valérie, VARCIN Anne-Marie, ZAMMIT François

## PERSONNEL COMMUNAL

Le 18 mars, le conseil municipal décide de renouveler l'emploi d'adjoint technique contractuel (pour le service technique) à temps complet, dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir soutenu par l'Etat.

Le 28 octobre, il valide la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe non permanent pour un accroissement temporaire d'activité, du 3/11 au 20/12/2014 pour assurer l'encadrement des élèves durant le temps de garderie commençant à 15 h 45, en raison de la diminution du temps de travail scolaire journalier.

Lors de cette même séance, il approuve la convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie et le groupe Adréa Mutuelle et Mutex qui propose une protection sociale complémentaire pour le risque « prévoyance » à tous les agents de la fonction publique territoriale et fixe à 10 euros mensuel la participation communale (proratisé au temps de travail des agents). A l'issue de cette signature, les agents pourront choisir d'adhérer ou non à cette mutuelle.

## RYTHMES SCOLAIRES

Le 22 avril, il demande la pérennisation des dotations de l'Etat pour les financer et de surseoir à l'application de cette réforme pour la rentrée scolaire 2014.

## TRAVAUX

### VOIRIE

Pour les travaux de sécurisation de l'entrée sud du chef-lieu, sur les routes départementales 22 et 201 qui ont consisté en une modification de l'intersection des routes départementales n°22 et 201 afin de réduire la vitesse des automobilistes et de créer des stationnements pour les pèlerins et les visiteurs du sanctuaire, c'est l'entreprise EUROVIA/LOCATELLI qui avait été retenue. Le 1er juillet, il approuve un avenant avec cette entreprise pour des travaux imprévus, en raison de la mauvaise qualité du sous-sol. Le montant de cet avenant est de 34 838,92 euros HT.

Le 28 octobre, il renouvelle sa demande de subvention auprès du Conseil général pour compléter le financement du parking et de son aménagement paysager, pour un montant de travaux de 54 000 euros HT.

Le 18 novembre, il valide le contrat de fauchage des talus des voiries communales conclu pour trois avec l'entreprise FOURNIER de Les Marches.

Le 16 décembre, il approuve la convention d'entretien des arrêts de bus situés sur la RD 19, avec le Conseil général de la Savoie.

### TRAVAUX D'EAU POTABLE

Avant le remplacement de la canalisation d'eau potable assurant la liaison entre celle située Chemin de la Sale et celle du Chemin du Lac des Pères, le conseil municipal, autorise le 1er juillet, le maire à signer les conventions à intervenir avec les propriétaires concernés par la traversée de ce réseau.

Le 28 octobre, il accepte de déposer une demande de subvention auprès du Conseil général et de l'agence de l'eau pour renouveler le réseau d'eau potable sur le Chemin des Gouttes pour un montant de travaux estimé à 80 000 euros HT.

### PATRIMOINE RELIGIEUX

Le 28 octobre, il demande une subvention auprès du Conseil général au titre du FDEC 2015 et du patrimoine religieux pour la restauration monuments religieux qui ont été dégradés au cours de l'été 2014.

## BÂTIMENT DE SERVICES PUBLICS

Le 28 octobre, il demande au Conseil général de la Savoie une subvention pour la construction de salles destinées aux associations et pour la construction d'une bibliothèque au 1er étage du futur bâtiment de service public à côté de la mairie.

## ÉGLISE

Le 11 février, il valide la convention d'entretien de l'église avec l'association diocésaine de Chambéry.

## URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### AMÉNAGEMENT DE LA ZONE INA DU CHEF-LIEU

Le 14 janvier, il renouvelle le partenariat avec la communauté de communes Cœur de Savoie pour la construction de la structure petite enfance et avec l'OPAC de la Savoie pour la construction de logements sociaux. Le 16 décembre, dans le cadre de cette construction, il valide la convention de groupement de commandes pour une délégation de maîtrise d'ouvrage avec la désignation de la communauté de communes comme coordonnateur.

### TENEMENTS FONCIERS

Le 22 avril, il accepte le projet d'acte de constitution d'une servitude de cour commune sur la parcelle communale n°AI 212 afin de permettre la surélévation d'une construction riveraine située en limite de propriété.

Le 1er juillet, il valide l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles AC 168 et 169 afin d'élargir la voie communale Chemin de Chacuzard.

Le 26 août, il valide la régularisation de l'emprise sud du chemin rural de la Sale et le 16 décembre, il acte la constitution de servitudes de passage sur cette même emprise au profit des propriétaires cédants.

### BON DE LOGE

Le 1er juillet, le conseil municipal prend connaissance de l'enquête publique organisée par la communauté de communes Cœur de Savoie, qui a lieu du 23 juin au 23 juillet 2014 pour la mise en place du plan pluriannuel d'entretien des cours d'eau du Bon de Loge. Une déclaration d'intérêt général a été instaurée afin de permettre à l'intercommunalité Cœur de Savoie de réaliser ces travaux pour et sur des propriétés privées. Ils consistent en des travaux d'entretien courant (débroussaillage, élagage, abattage, enlèvement du bois mort... pour limiter le risque d'inondation et pour la protection des ouvrages et des personnes) et des travaux complémentaires de restauration (lutte contre les espèces envahissantes, curage, renforcement de berges...). Le coût de ces travaux est estimé à 100 000 euros TTC pour 5 ans.

## PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le 16 décembre, il approuve la révision du plan d'occupation des sols pour élaborer un plan local d'urbanisme et fixe les modalités de la concertation de cette procédure.

## STRUCTURES INTERCOMMUNALES

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le 14 janvier, le conseil municipal désigne le maire, Bernard BESSON comme représentant de la commune pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.) entre les communes membres et l'intercommunalité.

Suite au renouvellement du conseil municipal, les membres titulaires pour siéger au conseil communautaire sont JP GUILLAUD et S. FLORET. Il procède le 22 avril à la désignation de Joël PERRIN pour siéger au sein de la C.L.E.C.T.

Le 20 mai, certains élus du conseil municipal choisissent de faire partie des commissions suivantes de l'intercommunalité : commission tourisme (C.TANILIAN), commission agriculture et forêt (I.HYVERT), commission urbanisme (B.ROSSIGNOL), commission cours d'eau (JM HOCHARD), commission développement économique (J.FASSEL), commission déchets et eau potable (D.MEUGNIER), commission transports et déplacements (N.DUCRET), commission

petite enfance (S.FLORET), commission jeunesse (F.ROCHERAY-FAUCON), commission communication et patrimoine (C.AUBERT). Le 26 août, il désigne 2 membres pour siéger à la commission intercommunale des impôts directs, en vue de l'évaluation des locaux commerciaux. Lors de cette même séance, il approuve le rapport de la C.L.E.C.T. du 1/07/2014.

Le 16 décembre, il approuve le rapport de la CLECT en date du 20/10/14 relatif au transfert de la compétence périscolaire de l'intercommunalité vers les communes de St-Pierre d'Albigny, St-Jean de la Porte, Fréterive et Cruet.

### ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Le 1er juillet, le conseil municipal adopte une motion de soutien à l'action de cette association pour s'opposer à la baisse massive des dotations de l'Etat (engagée pour diminuer son déficit public).

### SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA SAVOIE

Le 18 mars, il s'oppose à la diminution de la redevance R2 versée par ERDF à ce syndicat et à la diminution du reversement aux communes de la taxe communale sur la consommation d'électricité.

Le 16 septembre, il demande à ce syndicat de continuer à percevoir le produit de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

## LES ELUS DE MYANS DANS L'INTERCOMMUNALITE CŒUR DE SAVOIE

Jean-Pierre GUILLAUD, Maire	Membre du SIVU Assainissement Membre du Sibresca Membre de la commission développement durable
Sylviane FLORET 1ère adjointe	Vice-présidente chargée de la petite enfance et du handicap, Responsable de la commission petite enfance et handicap, Membre de la CAO de « Cœur de Savoie » Membre du CIAS Membre du comité technique pour les personnels
Denis MEUGNIER 2ème adjoint	Vice-président du SIVU assainissement Membre de la commission déchets eau potable assainissement non collectif
Bernard ROSSIGNOL 4ème adjoint	Vice-président du SIBRESCA Membre de la commission urbanisme
Christine AUBERT	Membre de la commission sport culture et communication et patrimoine
Noël DUCRET	Membre de la commission transport et déplacement
Jean FASSEL	Membre de la commission économique et emploi
Jean-Marc HOCHARD	Membre de la commission cours d'eau et zones humides
Isabelle HYVERT	Membre de la commission agriculture et forêt
Catherine TANILIAN	Membre de la commission tourisme
Francine ROCHERAY-FAUCON	Membre de la commission enfance et jeunesse

# Commission Urbanisme

Comme nous l'avons brièvement écrit dans la lettre «INFO MYANS» de novembre 2014, l'équipe municipale a participé à des réunions de la commission urbanisme de «Cœur de Savoie» afin de prendre connaissance des nouvelles obligations concernant l'évolution de notre Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU), celui-ci devant être effectif en mars 2017.

Depuis, la commission urbanisme communale a travaillé avec un chargé de mission de Métropole Savoie pour élaborer le cahier des charges qui sera la base de la consultation du cabinet d'urbanistes qui nous accompagnera pendant 2 ans et demi.

Un «tour de table» entre élus de la commission nous a permis de réfléchir à ce que le village de Myans pourrait devenir sur les 10 à 15 ans à venir. Une délibération sera prise avant fin d'année afin d'acter le début de l'élaboration du PLU.

À partir de janvier 2015, l'État se désengage de l'instruction de l'application des droits des sols (permis de construire, déclaration préalable...) dans les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants. La communauté de communes de Cœur de Savoie a décidé de mettre en place un service mutualisé pour les communes membres. La municipalité de Myans a décidé d'adhérer à ce nouveau service. Une participation financière au coût des dossiers sera facturée aux communes (jusqu'à maintenant coût totalement pris en charge par l'État). Pour les pétitionnaires aucun changement, vous continuerez à déposer vos dossiers en mairie.

Bernard ROSSIGNOL



**Des réunions et consultations publiques seront bien entendues programmées tout au long de ces 2 années de travail «intense» en espérant pouvoir consulter et partager notre vision de Myans avec la majorité d'entre vous.**

## SIBRECSA

### Et nos déchets deviennent ressources...

Avec toujours ce leitmotiv de considérer nos déchets comme pouvant devenir le plus souvent des ressources, les élus et collaborateurs du SIBRECSA travaillent avec conviction sur différents points :

**Amélioration des accès à nos déchèteries** sans oublier la sécurisation de celles-ci telle qu'à la déchèterie de FRANCIN ou à VIL-LARD-SALLET avec la construction d'une nouvelle structure.

**Démarrage en janvier prochain des travaux sur l'incinérateur de Pontcharra.**

Celui-ci actuellement conçu pour traiter annuellement entre 16 000 et 19 000 tonnes des déchets, ne valorise pas l'énergie produite par l'incinération. Ce sera chose faite à partir de 2016 où une chaudière à eau surchauffée et une turbine ORC (Cycle Organique de Rankine) seront mis en œuvre afin de récupérer la chaleur (à partir de 130 à 150°C) qui sera, soit revendue à EDF, soit utilisée comme base à un développement ultérieur autour de l'incinérateur par la création d'un réseau de chaleur (pour les industries de la ZI de Pontcharra).

**Travail et réflexion sur la densification des conteneurs semi enterrés (CSE) sur des points d'apports volontaires (PAV)** qui permettraient de maîtriser les coûts toujours plus onéreux des collectes avec une meilleure intégration paysagère et des

conditions de travail meilleures pour les agents «collecteurs».

**Recherche de partenaires et de nouvelles filières pour la valorisation de nouveaux déchets.**

**Encouragement au compostage pour les collectivités et les particuliers.**

Avec toujours cet objectif que chacun d'entre nous doit intégrer dans sa démarche de tri : «*Nos déchets doivent devenir pour la collectivité des ressources*».

Bernard ROSSIGNOL

*Vice-président chargé du développement des déchèteries et des travaux sur l'incinérateur*

**Vente de composteurs à 15 euros en bois ou en plastique d'une contenance de 400 litres.**



SIBRECSA  
Syndicat Intercommunal  
du Bréda et de la Combe  
de Savoie pour les déchets  
ménagers  
Zone industrielle Pré Brun  
441 Avenue de Champolion  
38530 Pontcharra.  
Tél. 04 76 97 19 52  
Mail : [ambassadeurs.sibrecsa@orange.fr](mailto:ambassadeurs.sibrecsa@orange.fr)  
Site internet : [www.sibrecsa.fr](http://www.sibrecsa.fr)

RAPPEL

### Les détecteurs de fumée sont obligatoires et doivent être installés d'ici mars 2015

L'arrêté du 5 février 2013 vient préciser les exigences auxquelles doit répondre le détecteur de fumée normalisé installé dans chaque logement, les conditions de son installation, de son entretien et de son fonctionnement.

Cette loi introduit l'obligation d'équiper tous les logements, qu'ils se situent en habitat individuel ou collectif, dans un bâtiment neuf ou existant, d'au moins un détecteur de fumée.

De plus **vous devrez informer, par courrier, votre assureur habitation de l'installation de votre détecteur de fumée.**

Vous trouverez sur le site du gouvernement tous les renseignements nécessaires, liens ci-dessous : modèle d'attestation pour l'assureur, où installer les détecteurs, les obligations des locataires et des propriétaires ...

[www.territoires.gouv.fr/tout-savoir-sur-la-prevention-incendie](http://www.territoires.gouv.fr/tout-savoir-sur-la-prevention-incendie)

[www.developpement-durable.gouv.fr/document137796](http://www.developpement-durable.gouv.fr/document137796)

# État civil

Actes et mentions portés sur les registres de l'état civil de la commune.

## naissances

BORTOLUZZI Manon,  
177 chemin du Penet,  
le 12 février

MASLYAKOVA BORTOLIN  
Alexandre,  
159 Chemin de Pré du Clos,  
le 13 février

VARCIN Lucas,  
591 chemin de En Bellier,  
le 4 mars

BRUN Amandine,  
241 route des Belledonnes,  
le 11 mars

CHAPUIS Louison,  
362 chemin du Penet,  
le 27 mars

ETRO Lucien,  
369 Chemin de Pré Quenard,  
le 15 mai

CIBERT Marianne,  
415 Chemin de Chacuzard,  
le 1er août

CAVAGNA Soren,  
371 route des Couarts,  
le 9 août

RAVIER Axelle,  
20 impasse du Lac des Pères,  
le 26 août

SEIGNEUR Olivia,  
48 chemin du Lac des Pères,  
le 4 septembre

GUILLAUD Mélynda,  
229 chemin du Penet,  
le 15 septembre,

## mariages

Antoine SIMON-CHAUTEMPS et  
Sandrine BESSON,  
le 15 mars

Laurent QUEYREL et  
Nao KANEKUBO,  
le 28 juin

Jean-Pierre DE VECCHI et  
Sylviane EGÉA,  
le 16 août

Ludovic JEANTIN et  
Magali BUET,  
le 23 août

## décès

Gérard BOUCHET, 76 ans,  
388 chemin de Chacuzard,  
le 17 mars

Claude MURGIER, 78 ans,  
157 chemin des Abymes,  
le 31 mars

Louis FRESNAY, 87 ans,  
83 impasse de la Colline,  
le 17 mai

Lucienne PIVOT, 68 ans,  
228 route d'Aprémont,  
le 16 juillet

Natalino SORANZO, 94 ans,  
179 route d'Aprémont,  
le 6 octobre



# Infos pratiques

## Centre Polyvalent d'Action Sociale

Centre Administratif immeuble  
Le Comte Rouge à MONTMELIAN  
Tél. 04 79 44 23 30

### PERMANENCES

#### ASSISTANTE SOCIALE

Mme Valérie LABALETTE  
sur rendez-vous

#### CONSULTATIONS NOURRISSONS

sur rendez-vous contacter le secrétariat

#### SÉCURITÉ SOCIALE

1 mercredi sur 2 les semaines paires  
de 14h à 16h sans rendez-vous

#### CLIC (CENTRE LOCALE D'INFORMATION ET DE COORDINATION) PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

Du lundi au vendredi  
secrétariat du CPAS

## Centre Médico-Psychologique pour enfants et adolescents

94 rue Antoine Borrel 73800 Montmélian

Tél. 04 79 60 52 10

Consultation sur rendez-vous pour  
enfants et adolescents du lundi au  
vendredi de 8h30 à 17h

## ADMR

Bureau Secrétariat

Tél. 04 79 28 55 69

Renseignements auprès des  
responsables bénévoles :

Personnes âgées,

Personnes handicapées :

Mme Annie VARCIN, Tél. 04 79 28 10 65

Familles :

Mme Alix ROSAZ, Tél. 04 79 28 06 93

Télé assistance :

Mme Annie LAVY, Tél. 04 79 72 89 33

ou M. Jean-Bernard ALLANEAU,

Tél. 04 79 71 15 27

## Communauté de communes Cœur de Savoie

Place Ambert Serraz à Montmélian.

Tél. 04 79 84 36 27

secretariat@cc.coeurdesavoie.fr

www.coeurdesavoie.fr

## Conciliateur de justice

Mairie de Montmélian le 1<sup>er</sup> lundi du  
mois sur rendez-vous de 14h à 18h  
Tél. 04 79 84 07 31

## Pôle Emploi

Maison de l'Emploi

363 avenue de la gare à Montmélian.

Tél. 3949 demandeurs d'emploi

Tél. 3995 entreprises

www.pole-emploi.fr

Permanences :

du lundi au jeudi de 8h30 à 16h15 et  
le vendredi 8h30 à 12h30

## Mission Locale Jeunes du bassin Chambérien

17 avenue de la gare à Montmélian.

Tél. 04 79 84 75 71

www.missions-locales.org

Permanences :

lundi, mercredi, jeudi de 14h à 17h

## Service Public

DROITS & DÉMARCHES – FORMATION

SOCIAL – PAPIERS – LOGEMENT

TRAVAIL – JUSTICE – FAMILLE

Tél. 3939

www.service-public.fr



## LIGUE

## CONTRE LE CANCER

Le Comité Contre le Cancer de la Savoie vous propose :

- des permanences d'information du lundi au vendredi,
- des actions de soutien aux malades et à leurs familles,
- des entretiens psychologiques,
- des entretiens tabacologiques,
- des ateliers de peinture,
- des ateliers nutrition,
- des activités physiques : activité physique adaptée, randonnées pédestres, gym douce, médiété...

À la demande de la mairie de Myans le Comité savoyard propose une réunion d'information et d'échanges :

« **Cancer, des avancées décisives** »

**Le vendredi 13 mars 2015 à 18h à la salle polyvalente de Myans**

COMITE CONTRE LE CANCER  
10 Avenue Jean-Jaurès – 73000  
CHAMBERY

Tél. 04 79 62 19 46

www.ligue-cancer.net

# La réforme des rythmes scolaires

**La rentrée 2014 a vu le nombre d'élèves diminuer, et l'école communale a perdu une classe. Cette rentrée a été, aussi, celle du passage aux nouveaux rythmes scolaires, non sans quelques difficultés, et nous souhaitons profiter de ce bulletin pour vous donner quelques explications.**

Lors de son premier conseil municipal le 22 avril 2014, la nouvelle équipe, fraîchement élue, a délibéré pour surseoir à la mise en place de cette réforme à la rentrée 2014. Le délai demandé devait servir à réfléchir à la mise en place des nouveaux rythmes pour la rentrée scolaire 2015.

Dès lors, une réflexion a été engagée : sur les horaires, le contenu des temps d'activités périscolaires, le déploiement du personnel communal, les moyens financiers à prévoir, et la possibilité de travailler en partenariat avec les communes alentours, afin de mutualiser nos moyens. Cela devait prendre du temps, et la municipalité préférait garantir la qualité d'accueil et de rythmes de vie pour les enfants, c'est ce qu'elle a toujours défendu.

Et ce n'est, qu'en septembre 2014 que les services de la préfecture et de l'académie ont mis en demeure la municipalité de mettre en place sans délai les nouveaux horaires scolaires. Des discussions ont alors débutées entre la municipalité d'une part et l'académie et la préfecture d'autre part. Les parents, alors concertés par questionnaires, s'étaient quasi unanimement exprimés contre une mise en place des

nouveaux horaires (80% de réponses, 99% contre). C'est donc sans enfant que l'école a ouvert le mercredi à Myans.

Face à cette opposition, l'inspecteur d'académie, a contraint les enseignants à terminer la classe à 15h30. Les élèves n'allant pas en classe le mercredi matin perdaient ainsi 3 heures de classe hebdomadaires. Malgré cette injonction, en assemblée générale, les parents d'élèves ont continué à boycotter le mercredi. Jusqu'aux vacances de la Toussaint, aucun élève n'est venu en classe le mercredi matin. Et ce, malgré les courriers et les menaces de sanction de l'inspecteur d'académie.

Après les vacances de Toussaint, certains parents ont choisi de scolariser leurs enfants le mercredi matin. A ce jour, seuls quelques enfants de maternelle sont présents cette matinée, alors que les classes de primaire se remplissent petit à petit.

La municipalité a créé un emploi temporaire pour assurer la garderie de 15h45 à 16h30.

A l'heure actuelle, le dialogue entre les parents et la municipalité se poursuit afin d'accompagner au mieux les enfants et leurs familles dans ce changement de

rythme, qui a des répercussions importantes sur l'organisation familiale, et les choix de mode de garde. Des temps d'échanges entre les parents délégués et les élues chargées des affaires scolaires permettent d'avancer.

Le travail de partenariat avec le centre de loisirs communal des Marches « Les Lutins du Granier » se met en place, mais ne semble malheureusement pas être une réponse satisfaisante à toutes les problématiques. À la demande des familles, une garderie sera mise en place dès la rentrée de janvier 2015 de 7h30 à 8h20 le mercredi matin, néanmoins, aucun personnel communal (ATSEM) ne sera présent au cours de la matinée, ni à 11h30.

Concernant les temps d'activités périscolaires, la réflexion se poursuit : le personnel communal mettra ses compétences au service des enfants, et des associations ont été sollicitées pour intervenir.

Afin de clore un premier trimestre très mouvementé, le lundi 15 décembre, la municipalité a invité les parents, les enseignants et les employés communaux de l'école à un pot convivial, insistant sur le fait que la mise en place de cette réforme n'est pas terminée, et qu'il reste encore des réflexions à poursuivre, toujours en partenariat les uns avec les autres et dans le souci permanent du respect des enfants.



## Bibliothèque municipale

Notre bibliothèque a une mission de service public, placée sous l'autorité du maire. Elle est, gratuite, accessible à tous, en respectant la diversité des points de vues, dans un souci constant de convivialité. C'est pourquoi, petits et grands, lecteurs boulimiques ou occasionnels, elle vous attend les :

**Mardis de 16h à 18h**  
**Jeu-dis de 16h30 à 18h30**

Soit pour l'année 2014 : 186 heures d'ouverture, en tenant compte des périodes de vacances, qui ont permis un prêt de 1338 livres.

Elle s'est enrichie de 59 romans récents acquis cette année et également de CD, empruntés à Savoie-biblio, qui se présentent sous la forme de livres lus, permettant

l'écoute pour les personnes avec des difficultés de vision ou simplement en ayant une activité manuelle. De ce fait la bibliothèque ne prend plus de livres donnés par des particuliers.

Elle a également accueilli 13 nouveaux lecteurs.

Quelques enfants ont retrouvé son chemin qu'ils ne manquent pas de l'indiquer à leurs camarades !

*« La lecture joue-t-elle un rôle primordial dans notre vie quotidienne ? Certes, non, mais c'est sans doute un divertissement, qui nous procure un plaisir en nous détournant du réel que l'on vit, favorisant ainsi l'oubli des soucis et du stress du quotidien... Les livres permettent de forger l'esprit critique par la confrontation entre les*

*idées ou les idéologies, de s'approprier une histoire contrairement à un film où l'on assiste seulement à la vision du réalisateur...*

*Ce qui est bien avec un livre, tu l'ouvres et le fermes quand tu veux. Tu le prends où tu veux... poche, sac, avion, voiture, lit, enfin partout ! Un livre, c'est un navire dont il faut libérer les amarres ; un trésor qu'il faut extraire d'un coffre verrouillé ; une baguette magique dont tu es le maître si tu en saisis les mots » (tiré de Fati français).*



# Quelle eau buvons-nous ?

## De la source à la consommation, des contrôles réguliers pour la santé

### L'EAU EN LIBERTÉ SURVEILLÉE

Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.

Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.

Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.

L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.

Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.

Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

**L'eau peut dissoudre le plomb des branchements ou des canalisations** éventuellement présent dans les anciens bâtiments d'habitation. Le remplacement de toutes ces conduites sera nécessaire à terme. En attendant, il est important de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer. De plus, il est vivement conseillé aux enfants et aux femmes enceintes de ne pas boire l'eau du robinet lorsque la présence de canalisation en plomb est suspectée.

**La présence d'arsenic et d'antimoine** dans l'eau provient de la dissolution naturelle de roches et de minerais dans le sous-sol. Des limites de qualités très strictes de 10 µg/l pour l'arsenic et de 5 µg/l pour l'antimoine ont été fixées. En cas de dépassements, dans l'attente d'installations de traitement, il est recommandé de ne pas consommer l'eau du robinet.

### DES GESTES SIMPLES

Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, ce doit être au froid, pas plus de 48 heures et dans un récipient fermé.

Réservez les traitements complémentaires, tels les adoucisseurs, au seul réseau d'eau chaude sanitaire. Ils sont sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré.

Si votre eau chaude sanitaire est produite par un système individuel, un entretien annuel de ce réseau est conseillé pour limiter la prolifération bactérienne, notamment des Légionelles.

#### En savoir +

**DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE  
DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ**  
SERVICE ENVIRONNEMENT SANTE  
[www.ars.rhonaalpes.sante.fr](http://www.ars.rhonaalpes.sante.fr)  
[www.sante-sports.gouv.fr](http://www.sante-sports.gouv.fr)

## BILAN QUALITÉ 2013 MYANS

*réalisé par les services de la Délégation  
Départementale de l'Agence Régionale de  
Santé dans le cadre du contrôle sanitaire  
réglementaire*

### EAU DE BONNE QUALITÉ BACTÉRIOLOGIQUE

*Pourcentage de conformité mesuré: 93,3%*

*Limites de qualité : absence de germes/100 ml*

La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries indicatrices de contaminations fécales, notamment *Enterocoque* et *Escherichia coli* dont l'identification laisse suspecter la présence de germes pathogènes. Un dysfonctionnement momentané des installations de traitement de l'eau, un manque d'entretien du réseau, ou une contamination de la ressource en l'absence de traitement peuvent être à l'origine de mauvais résultats.

### EAU MOYENNEMENT DURE

*Valeurs mesurées: mini. : 19 °F maxi. : 37 °F*

*Références de qualité maxi. aucune*

La dureté représente le calcium et le magnésium en solution dans l'eau. Elle est sans incidence sur la santé mais une eau trop douce (inférieure à 8° F) est souvent agressive et peut entraîner la corrosion des canalisations et le relargage de produits indésirables ou toxiques tels que le plomb.

### EAU CONTENANT PEU OU PAS DE NITRATES

*Valeurs mesurées :*

*mini. : 1 mg/L - maxi. : 14 mg/L*

*Limites de qualité maxi. : 50 mg/L*

## D'où vient l'eau consommée à Myans ?

**Votre réseau appartient à  
la MAIRIE DE MYANS  
et est exploité par  
la MAIRIE DE MYANS**

#### ORIGINE DE L'EAU

**Vous êtes alimentés par les captages :  
PUITS SAINT JEAN DE LA PORTE  
VERDUN**

#### TRAITEMENT

**Votre eau est distribuée à partir de la  
STATION DE ST ANDRÉ**

Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais azotés, organiques ou minéraux ainsi que les rejets des assainissements participent à l'augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources. Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre dans l'eau du robinet est indispensable à la protection de la santé des nourrissons et des femmes enceintes.

### EAU PEU FLUORÉE

*Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L*

Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Ses effets sont bénéfiques pour la santé à dose modérée. Lorsque l'eau est peu fluorée, un complément peut être apporté sur recommandation de votre dentiste, pour une prévention optimale de la carie dentaire. Une valeur maximale de 1 500 µg/l a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire en cas d'excès.

### TENEUR EN PESTICIDES INFÉRIEURE À LA LIMITE DE QUALITÉ. LA PRÉSENCE, À L'ÉTAT DE TRACES, A ÉTÉ DÉTECTÉE POUR LE PARAMÈTRE : ANTHRAQUINONE (PESTICIDE)

*Valeurs mesurées :*

*mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,013 µg/l*

*Limites de qualité maxi. : 0,5 µg/l*

Certains pesticides à l'état de traces dans l'eau sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par mesure de précaution, une limite de qualité inférieure aux seuils de toxicité connus pour ces molécules, a été adoptée.

### AUTRES PARAMÈTRES

Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

### CONCLUSIONS

**L'eau distribuée au cours de l'année 2013  
a été de bonne qualité bactériologique.  
Elle est restée conforme aux limites de  
qualité fixées par la réglementation en  
vigueur pour les paramètres chimiques  
recherchés.**

# TERANGA sous l'arbre à palabre

## SOUTIEN À DES MICROS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT AU SÉNÉGAL

Sœur jumelle d'une Association locale Sénégalaise basée à Joal au Sénégal, l'Association Myannaise « TERANGA sous l'arbre à palabre » (Téranga : accueil chaleureux en woloff, langue majoritaire au Sénégal) apporte son soutien à des micros projets de développement concernant des populations d'origine rurale.

Le projet phare est une coopérative de femmes qui mutualisent aides et moyens propres pour investir dans de petits projets. Cette coopérative, basée sur le système éprouvé des micros crédits, marche à merveille, autant par ses résultats économiques que par la solidarité sans faille des adhérentes. Il en est de même pour deux autres projets qui ont aussi atteint les objectifs d'autonomisation fixés au départ :

- Pêche artisanale et ouverture d'une boutique pour un jeune expulsé de France de retour dans son île située dans l'estuaire du fleuve Saloum.
- Boutique ouverte par deux jeunes chômeuses offrant tout type de produits courants pour bébés et jeunes enfants dans une zone dans laquelle il y a en moyenne 1500 naissances par an. La boutique n'a pas atteint en 2013 et 2014 les chiffres espérés mais fait vivre vaillamment deux personnes après avoir payé toutes ses charges.

Un nouveau projet a vu le jour en 2014 : l'installation d'un petit élevage d'embouche dans une ferme créée en 1997 qui fournit déjà fruits et légumes sur trois hectares, grâce à deux puits fonctionnant à l'année. L'Association qui est à l'origine de la création de cette ferme a fait appel pour la première fois à l'aide de « Savoie couleur du Monde » qui gère les fonds de solidarité internationale du Conseil général et a pu investir 6 000 euros sur ce projet. Une première cohorte de 5 bêtes a été bien vendue le 15 août 2014, le projet semble bien parti.

La grande nouvelle de l'année 2014 est l'élection de Boucar Diouf, nouveau Maire de Joal-Fadiouth. Boucar, président de l'association locale jumelle de Téranga, est un animateur infatigable de micro-projets, ami personnel depuis 44 ans : de plus en plus indigné par l'intolérable montée de la corruption locale, il a franchi le Rubicon, et, sans grands moyens, a brillamment remporté l'élection. Nous souhaitons le meilleur succès à ce Sénégalais exemplaire.



Boucar Diouf et Jean-Loup Salètes

Que l'année nouvelle apporte les progrès attendus dans la solidarité et la rencontre entre les cultures !

Jean-Loup Salètes Président

Association TERANGA

25 chemin des écoliers MYANS

04 79 28 15 72

Vous trouverez toujours, au siège, de l'artisanat et de l'art Africain à tous les prix, ainsi que le livre de l'association « Sous l'Arbre à Palabre, 700 proverbes de la Sagesse Africaine » 13 euros, septième édition, 20 000 exemplaires déjà vendus. On peut également participer à la prise en charge de la scolarité d'un élève défavorisé (versement d'une somme annuelle de 180 euros).



## ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

### Donner son sang, c'est offrir la vie

**Aujourd'hui 1 million de personnes sont soignées grâce aux produits sanguins. Savez-vous que 1 000 dons de sang sont nécessaires chaque jour en Rhône-Alpes ?**

Chaque année une collecte est organisée à Myans et du fait de la proximité plusieurs nouveaux donneurs de la commune participent.

**En novembre 2014, la collecte a réuni 42 donneurs dont 10 nouveaux.**

**Faites comme eux, rejoignez-nous : vendredi 5 juin 2015 et lundi 23 novembre 2015 en soirée.**

Président :

M. Serge ETALLAZ, St Pierre de Soucy  
Secrétaire : Mme Annie TOUVIER, Cruet

La transfusion sanguine sauve la vie de nombreux malades dans des situations diverses : accidents de la route, hémorragies lors d'un accouchement, traitements lourds comme la chimiothérapie, greffes... Cependant, si le nombre de transfusions a augmenté, les dons de sang n'ont pas suivi et les stocks restent souvent fragiles. Or il n'existe pas de traitement capable de se substituer au sang.

L'Etablissement Français du Sang fait appel à votre mobilisation afin de répondre aux besoins en produits sanguins tout au long de l'année.

Les conditions pour donner son sang : être âgé de 18 à 70 ans ; être muni d'une pièce d'identité ; peser au moins 50 kg ; être reconnu apte au don suite à un entretien avec le médecin de la collecte.

Pour en savoir +

consulter le site internet [www.dondusang.net](http://www.dondusang.net)

N° vert 0800 109 900



# École de Myans

Notre école, malgré la très forte opposition des parents et des élus à la réforme des rythmes scolaires (voir page xx) a été contrainte d'appliquer les nouveaux horaires avec classe le mercredi matin, fixés par l'Inspecteur d'Académie.

En septembre et en octobre, pour montrer leur désaccord à la semaine de 4 jours et demi, les parents ont boycotté le mercredi matin, aucun élève n'était donc présent. Depuis la rentrée des vacances de la Toussaint, les élèves, particulièrement ceux scolarisés en élémentaire, viennent en classe le mercredi matin.

Malgré tout, bien des interrogations demeurent sur l'objectif de cette réforme et il faudra un jour qu'un vrai bilan soit fait en tenant compte de tous les problèmes qu'elle génère que ce soit au niveau des collectivités, des parents, des enfants et des enseignants.

**La pédagogie par les projets** c'est ce qui anime l'équipe enseignante de notre école depuis des années.

Projets dans le domaine sportif mais aussi culturel et scientifique. Ainsi, dès la rentrée, 3 classes se sont impliquées dans un projet culturel subventionné par le Conseil général de la Savoie autour de la vigne. Plusieurs écoles du secteur ainsi que des

classes du collège de Montmélian participent à ce projet.

Des projets sur le thème de l'environnement : depuis plusieurs années, les classes de l'école de Myans, en collaboration avec la FRAPNA (Fédération de protection de la nature) découvrent et étudient le milieu naturel, encadrés par des animateurs compétents. Les élèves de maternelle et de CP étudient la forêt et réaliseront un petit film d'animation sur ce thème avec le réalisateur Eric Fitoussi. Les plus grands travailleront sur la problématique des déchets sous la houlette des animatrices du SIBRECSA.

En septembre, les élèves de Myans ont participé aux rencontres d'athlétisme d'Apremont, ils ont organisé leur traditionnel courseton de l'école et en décembre, 2 classes ont suivi un cycle de patinage sur glace à la patinoire de Chambéry.

D'autres projets sont prévus pour la deuxième partie de l'année scolaire : cycle ski de fond, cycle VTT, tournoi de rugby, sorties poney pour les plus petits... et les

CM1/CM2 iront peut-être 2 jours en Vanoise avec nuit en refuge.

Tous ces projets viennent en complément des apprentissages fondamentaux dispensés tout au long de l'année, avec, comme objectif, la réussite de nos élèves.

Vous pouvez retrouver toutes ces activités et toutes les infos de notre école sur le site Internet : [www.ecole-myans.com](http://www.ecole-myans.com)

## ANNÉE SCOLAIRE 2013 - 2014

Pour cette nouvelle année scolaire, les effectifs ont baissé : 94 élèves répartis en 4 classes. Les enseignants et le personnel communal assurent l'encadrement des enfants.

- Maternelle PS/MS (3/4 ans) : 22 élèves  
Mme Bouzin Fabienne et Mme Thomas Corinne, le vendredi

- Maternelle GS/CP (5/6 ans) : 26 élèves  
Mme Bonneau Virginie

- CE1/CE2 (7/8 ans) : 22 élèves  
Mme Staelen Régine

- CM1/CM2 (9/10 ans) : 26 élèves  
M. Frioll Bruno (Directeur) et  
Mme Thomas Corinne, le mardi

ATSEM (aide maternelle) :  
Mme Delorme Nadine

Responsables garderie et restaurant scolaire : Mme Volat Laetitia (+ aide maternelle le matin), Mme Bugeaud Isabelle et Mme Rossi Sylvie.

Horaires garderie :  
de 7h30 à 8h35 le matin, entre 11h45 et 13h20 à midi et jusqu'à 18h30 le soir.

**Tél. de la garderie : 04 79 28 10 21**

**Tél. de l'école : 04 79 28 10 32**

Courriel : [ce.0730324f@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0730324f@ac-grenoble.fr)

**[www.ecole-myans.com](http://www.ecole-myans.com)**

# Les Écoliers de Myans

**L'association des Écoliers de Myans contribue financièrement aux projets de l'école afin d'alléger les participations financières des parents.**

Grâce aux différentes manifestations réalisées au cours de l'année, l'association est un partenaire actif dans la mise en place des projets par les enseignants et pour toutes les classes, de la petite section de maternelle au CM2.

Durant l'année scolaire 2013-2014, les élèves ont pu, pour certains découvrir châteaux et musées de la région, faire du poney ou d'autres partir en classe de découverte ou de mer, participer à des animations de la FRAPNA sur le thème des insectes et des prairies fleuries.

En juin 2014, l'association a fait l'acquisition de vélos pour les maternelles et un tableau interactif pour la classe de Mme Bonneau.

Un grand merci aux parents qui s'investissent et qui mettent tout en œuvre pour faire vivre l'association et ainsi rendre possible les projets de l'école. Tous les nouveaux parents sont les bienvenus pour partager des moments d'échange et de convivialité.

Nous remercions également la municipalité pour son soutien.

Depuis le mois de septembre, nous avons organisé notre vente de vin doux et gâteaux devant l'église, une vente de pizzas, notre traditionnel loto du 11 novembre et une vente de chocolats de Noël.

Les prochaines animations seront :

- La Tombola des Rois en janvier,

- Le Carnaval de l'école avec une vente de crêpes,

- Une vente de Diots courant mars, une vente de pizza

- La vente de Fleurs et Plants Potagers début mai.



## UN ENSEMBLE VOCAL À MYANS **NUANCES**

Pour sa prochaine saison (septembre 2015), l'ensemble vocal NUANCES recherche Sopranes, Altos, Ténors et Basses. Vous pratiquez ou vous aimeriez découvrir le chant ? Rencontrez notre chef de chœur et relevez le défi ! Le répertoire sera varié mais le sacré et les madrigaux auront une place importante. Les répétitions ont lieu le mercredi de 20h à 22h. Si ce projet vous intéresse, demandez Hervé au 06 71 67 90 73  
nuances@voila.fr

## Calenduline au fil des saisons...

Association Calenduline  
**SAVOIRS & TRADITIONS  
SUR LES  
PLANTES SAUVAGES**

Chemin des Gouttes  
73800 Myans  
Tél. 04 79 28 06 19

Toutes nos activités sur  
[www.calenduline.org](http://www.calenduline.org)



## ENTRETIEN PARCS & JARDINS

Entretien annuel  
Taille de haies  
Tontes  
Elagage  
Plantations

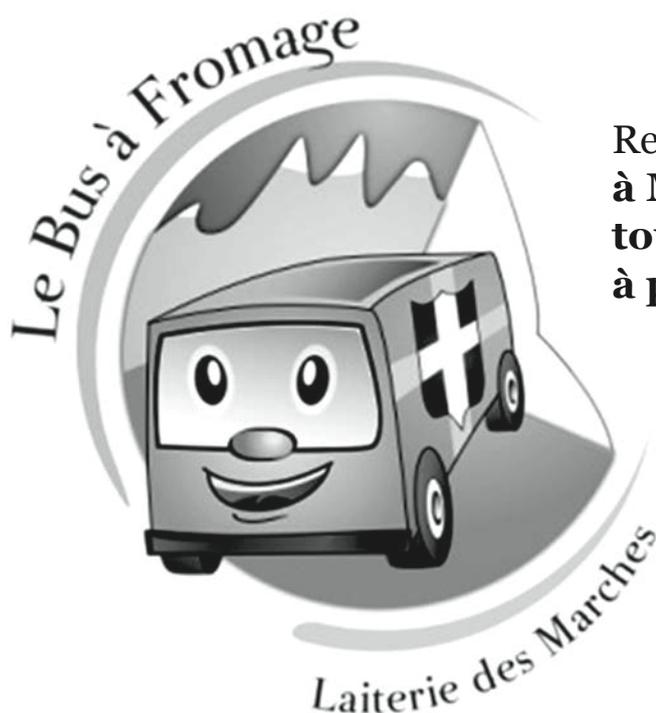


Denis MEUGNIER

130 chemin du Lac des Pères  
73800 Myans

04 79 71 56 87  
06 22 13 43 23

## Qualité, Service & Saveurs du Terroir



Retrouvez l'équipe du Bus à Fromage  
à Myans  
**tous les samedis soir  
à partir de 16 h 30**

### La Laiterie des Marches

Depuis 1880, en Savoie,  
une équipe de fromagers passionnés  
vous accompagne tout au long de l'année.

*Du caractère et de la douceur en bouche !*



**Equipement de ferme • Matériel viticole • Vente • Réparation**

Z.A. des Echelards – 73800 MYANS – Fax 04 79 69 23 41

mecanique.deuterand@wanadoo.fr – www.deuterand.com



**AVENIR-BOIS**

Z.I. de Bidaille – 74930 SCIENTRIER

**Tél. 04 50 25 51 15** – Fax 04 50 25 53 23 – [contact@avenir-bois.com](mailto:contact@avenir-bois.com)

**SO-TRA-BOIS**

95, route de Chignin-Gare – 73800 MYANS

**Tél. 04 79 28 14 18** – Fax 04 79 28 12 93 – [contact@sotrabois.com](mailto:contact@sotrabois.com)

[www.avenir-bois.com](http://www.avenir-bois.com)

[www.sotrabois.com](http://www.sotrabois.com)



Le Centre d'esthétique Claudine devient l'Institut de beauté « Les trésors d'Aphrodite »

**20 %  
de réduction**

Lors de votre  
première visite



Épilation  
Onglerie  
Soins  
visage et corps  
Modelage  
Maquillage

Marianne vous accueille sur rendez-vous du Lundi au Samedi

233 chemin de Chacuzard – 73800 MYANS – 06 16 03 08 50

# L'Étoile savoyarde

La 5<sup>ème</sup> édition a eu lieu du 7 au 12 juillet 2014 à partir de la salle polyvalente fraîchement rénovée offrant des conditions plus confortables surtout pour la cuisine et les sanitaires. Le départ de cette édition a été donné par M. Bernard Rossignol, adjoint au maire, et a vu une participation record de 42 concurrents dont 11 féminines venant de 5 pays d'Europe.

Outre la difficulté des 6 étapes pour 354 km, il a fallu composer avec une météo difficile puisqu'il a plu pendant les 6 jours. C'est peut-être cette adversité qui a poussé l'ensemble des concurrents à être solidaires et nous offrir des soirées chaleureuses.

Une fois de plus le comité d'animation indéfectible depuis la 1<sup>ère</sup> édition a été très apprécié avec les crêpes le mercredi après-midi et le barbecue final.

La municipalité a été très présente aussi au fil des jours, s'inquiétant des bonnes conditions matérielles.

Après un juste remerciement des bénévoles (dont de nombreux cyclos «roule tranquille») dans une chaude ambiance



de camaraderie, les trophées ont été remis par le maire J. P. Guillaud et Sylviane Floret, adjointe, en présence de Mme Santais, députée.

Côté sportif, le plus rapide a été Rémi Duboq d'Orléans en 32 h 44 mn.

Pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive la 1<sup>ère</sup> féminine est Carmen Hildebrand en 35 h 33 mn.

**Il est à noter qu'il n'y aura pas d'édition en 2015 pour cause de bénévolat sur une course à pieds de 43 étapes sur le parcours du 1<sup>er</sup> Tour de France cycliste.**

## LE CLUB DES CYCLOS

### Les « Roule tranquille »

**Avec un été indien qui s'est prolongé, les cyclos de Myans ont pu profiter au maximum de l'arrière saison. Les vélos sont rangés pour quelques mois (sauf pour les plus mordus), mais d'autres activités prennent le relais pour un maintien en forme : entretien musculaire en salle de sport, sortie de ski et raquettes...**

L'assemblée générale a eu lieu fin novembre, l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée et de préparer l'année qui vient.



Pour l'année 2014 le club a compté 21 licenciés dont sept femmes. Tout au long de la saison les sorties se sont enchaînées avec notamment le col du petit Saint Bernard, le Ventoux, les lacets de Montvernier à côté de Saint-Jean-de-Maurienne avec le col du Chaussy (pour tester le parcours prévu au prochain Tour de France), le Valromey, les randonnées organisées par les différents club voisins. Il ne faut pas oublier le séjour en Lozère au bord du lac de Naussac à côté de Langogne avec, en particulier, la remontée des gorges de la Loire jusqu'au Mont Gerbier de Jonc.

Cette année l'accent a été mis sur la formation sécurité. Deux des adhérents au club ont participé à un recyclage «Secouriste Premiers Secours», formation que l'on souhaite renouveler en 2015.

L'année 2015 va démarrer avec deux nouvelles adhérentes ce qui va porter à neuf le nombre de femmes pour 23 licenciés.

Avec l'année qui avance le club veut garder son esprit «roule tranquille» sans oublier les consignes de sécurité : port du casque, respect du code de la route, équipement du vélo : sonnette, éclairage... Les pouvoirs publics sont de plus en plus regardants à ce sujet. La route est dangereuse.

*Pour tous les cyclistes  
« bonne route pour l'année 2015 ! »  
Le président, Alain VIVET  
contact : 07 50 97 06 58*

Résidence  
**carré** | MYANS  
**clément**

# LANCEMENT COMMERCIAL

Une qualité de vie assurée  
dans un cadre de vie très agréable...

du T1 bis au T5

à partir de **91 000 € ttc**

\*T1 Lot n° A-101 de 30,60m<sup>2</sup>



ESPACES OPTIMISÉS, PIÈCES DE VIE  
PROLONGÉES DE JARDINS, BALCONS OU  
TERRASSES, MATERIALS SÉLECTIONNÉS  
POUR LEUR QUALITÉ ET LEUR DURÉE DE VIE.

TOUT A ÉTÉ PENSÉ POUR TRANSFORMER  
VOTRE QUOTIDIEN EN BIEN-ÊTRE.



Au cœur de la commune de Myans, proche des villages viticoles des Marches, d'Apremont et à quelques pas seulement de Saint-Baldoph, la résidence **Carré Clément** conjugue la quiétude d'un environnement naturel protégé et la proximité des commerces, écoles et marchés alentours.



Une opération desservie par



Une co-réalisation signée

**Edifim**  
www.edifim.fr

**alabaron**  
Dvpt

LA MAISON DE  
IMMOBILIER  
AGENCE CUPILLARD

www.maisonimmo.com

RENSEIGNEMENTS ET VENTE :

78/82 av. Maréchal Leclerc  
73 000 CHAMBERY  
04 79 96 98 60

10 avenue de Savoie  
73 800 MONTMELIAN  
04 79 84 36 40

**Tous les mercredis  
à Myans**  
en face de la mairie

**06 07 39 58 83**



# CIM PORRAZ

## BOIS & PVC

Votre fabricant de menuiseries

www.cim-porraz.fr - 73 ST.BALDOPH - Tél. 04 79 28 38 65

*Naturellement tendre*  
**Jean-Charles Garrigue**  
**BOUCHER - CHARCUTIER**

Présent sur les marchés  
 Pontcharra : Jeudi  
 Challes-les-Eaux : Vendredi  
 Le Touvet : Samedi  
 Myans : Samedi après-midi

**73800 LES MARCHES**  
**Port. 06 68 66 50 41**  
**Acheteur d'animaux vivants**




**Vidéosurveillance**  
**Contrôle d'accès - Alarme Vol**  
**Détection incendie**  
**Electricité**

**Jean-Marc TREILLARD**  
 357 Route des Echelards 73800 Myans  
**Tél. 04 79 28 06 40 / 06 86 78 70 87**  
 Fax 04 79 71 58 51 / email : jeanmarc@treillard.net  
 SIRET 33437644900016 - APE 4321A

**VITICULTEUR**  
**VENTE**  
**DIRECTE**

**VIN DE SAVOIE**  
*Daniel Billard*  
**VITICULTEUR**  
 APPELLATION VIN DE SAVOIE CONTROLÉ



**GITE RURAL**

**VIGNOBLE DE**  
**DECOUVERTE**

**RECEPTION**  
**DE GROUPES**

**73800 MYANS – Tél. 04 79 28 02 87**

•

**Plomberie**

•

**Placoplâtre**

•

**Carrelage**

•

**Parquet**

•

**Antony**  
**Neuf**  
**&**  
**Rénovation**  
**Services**

**Chemin du Penet - 73800 Myans**

**Tel. 06 25 88 82 45**

•

**Tapiserie**

**Peinture**

•

**Volets**  
**Roulants**

•

**Fenêtres**  
**PVC – Alu**

•

# Gymnastique Volontaire

A Myans la GV est dans sa 32<sup>ème</sup> année.

Des adhérents satisfaits et de nouvelles recrues portent le nombre à la centaine d'inscrits.

Les animatrices, qualifiées, sont à l'écoute des pratiquants et mettent tout leur savoir et leur expérience dans le bon déroulement des séances.

Quelques nouvelles des différentes activités qui ont lieu à la salle polyvalente: Avec Isabelle qui excelle dans la pratique et l'enseignement du **yoga de l'énergie**, cette activité se déroule le lundi de 20h à 21h.

Avec Sylvie, le cours **GV adulte** a lieu le mardi de 9h à 10h.

Avec Muriel, la **gym enfant** fonctionne à l'école le mardi de 17h à 18h.

La **danse country** le mardi de 18h à 19h avec Pierrette pour les débutants et le mercredi de 18h à 21h sur trois niveaux de pratique avec Lucie. Deux fois par trimestre les groupes évoluent ensemble pour une pratique récréative.

Le Comité départemental propose différentes activités, notamment une randonnée le premier samedi de chaque mois. Pour janvier-février, un cycle de ski de fond, avec initiation et perfectionnement, est organisé.



Des adhérents au groupe country lors de sa prestation pour la fête au village

Vous pouvez rejoindre la GV tout au long de l'année.

Les tarifs sont adaptés.

Contacts : Monique 04 79 28 15 95 et Pierrette 04 79 28 12 29



Le yoga



La séance GV



Le groupe des enfants

## LES FILLES, PRÉPAREZ-VOUS...

# Les Agathines myannaises reviennent !

C'est parti pour une soirée conviviale, intergénérationnelle, réservée aux femmes : rigolades, retrouvailles, papotages, chants, danses sans chichis seront au programme. N'hésitez pas, c'est l'occasion de se connaître, de faire de nouvelles amies, de se revoir...

**VENDREDI SOIR 6 FÉVRIER 2015**

**au Casino de Challes dans la salle de réception privatisée au rez-de chaussée**

Rendez-vous à 19h15 à la salle des fêtes de Myans ou à 19h30 sur place.

### MENU 30€ par personne

Apéritif servi à la fontaine autour de laquelle nous pouvons papoter ensemble tout en se désaltérant : Kir au vin blanc ou jus de fruits ou soda et ses amuse-bouches

Entrée

Charlotte de saumon aux crevettes

Plat

Magret de canard accompagné de galettes de pommes de terre et légumes de saison

Dessert

Nougat glacé au coulis de fruits rouges

Café

1 bouteille de vin

Domaine Sainte-Reine rouge  
pour 5 personnes

Le prix comprend l'animation musicale par un intervenant professionnel, Pascal Prévôt, qui nous fera chanter (KARAOKE en début de soirée, à la bonne franquette pour mettre l'ambiance) puis soirée dansante !

### Attention : carte d'identité obligatoire pour entrer au Casino.

Inscrivez-vous par téléphone auprès d'une des 3 organisatrices. Pour confirmer votre participation, il est impératif de déposer un chèque de 30€ à l'ordre du restaurant le Castle Gourmand **avant le 24 janvier** à la Boulangerie Varcin ou dans la boîte aux lettres de :

Bernadette Boissière 19 chemin de Léché 04 79 28 03 99

Josiane Queyrel 10 chemin du Penet 04 79 28 00 94

Sandrine Boissière 21 chemin de Léché 04 79 71 61 07

La soirée dansante s'achevant vers minuit, pour les plus jeunes ou enhardies qui désiraient prolonger la soirée : possibilité de poursuivre la soirée ailleurs !



# Le comité d'animation de Myans

Le comité d'animation a, une fois encore, participé à l'animation de la commune avec enthousiasme et bonne humeur lors des deux fêtes traditionnelles, la fête du four et la fête au village.

Le four du hameau de Chacusard a été rénové par la commune en 1996 et depuis, chaque année, le dernier samedi de juin les habitants de Myans et leurs amis partagent un repas champêtre autour de ce four avec, entre autres, des pizzas et du pain cuits au feu de bois. Cette année le temps était clément et l'ambiance conviviale toujours au rendez-vous. Il y avait un peu moins de monde que d'habitude : les « anciens » très attachés à cette tradition, petit à petit, nous ont quittés ou ne peuvent plus venir et nous regrettons que les nouveaux habitants de la commune ne viennent pas plus nombreux pour prendre le relais.

Le 31 août s'est déroulée la fête au village avec repas et animations. L'équipe en cuisine a beaucoup apprécié les nouveaux locaux de la salle polyvalente réhabilitée et tout le monde s'est régalé avec une paëlla parfumée et copieuse. L'après-midi, autour des jeux gratuits, petits et grands se sont retrouvés après la pose de l'été : châteaux gonflables, vélos comiques, karts et aussi jeux en bois qui sont l'occasion de petits

concours acharnés dans la bonne humeur. On n'oublie pas la démonstration de danse country, les jeux de boules et cette année un ventriloque a créé la surprise, passant de groupe en groupe.

Nous avons aussi apporté notre modeste soutien à l'organisation de « L'Étoile Savoyarde ». Les crêpes préparées par le comité le mercredi sont attendues par tous les concurrents et notre participation au repas de clôture en fin de semaine appréciée. Il nous semble important de montrer que notre commune sait accueillir comme il se doit ces athlètes d'exception venus de toute la France et d'Europe.

**Depuis de nombreuses années une équipe de bénévoles fidèles au poste, tient à cœur d'organiser quelques manifestations qui permettent aux Myannais de se rencontrer. Si vous aussi vous pensez que c'est important, venez rejoindre le groupe avec des idées nouvelles et votre dynamisme.**



La fête du village 2014



*Si la comète Churyumov-Gerasimenko était sur Paris...  
Copyright CNES*

Le 12 novembre 2014 tout le monde était mobilisé pour suivre cet événement exceptionnel qu'a été l'atterrissage de Philae sur la comète Churyumov-Gerasimenko, située à 550 millions de kilomètres, après un voyage de 10 ans.

## Club d'Astronomie Paul Gidon

Le Club d'Astronomie Paul Gidon (son fondateur) est arrivé à Myans en 1990, venant de Chambéry où, comme dans toutes les villes, la pollution lumineuse est incompatible avec la vie des animaux nocturnes en général et l'observation du ciel en particulier. Ce club avait été fondé en 1955, en tant que section Astronomie, à l'Université de Savoie (puis à la MJC de Chambéry), où Paul Gidon était professeur de géologie.

Comme chaque année, nous avons partagé les travaux et exposés d'un certain nombre d'entre nous. En dehors de nos réunions traditionnelles, voici les animations extérieures ou observations auxquelles nous avons participé :

- 23 novembre, visite du CERN
- 14 juin, observation du soleil aux Déserts d'Entremont.
- 28 et 30 juillet, soirée J-J Rousseau au musée des Charmettes : annulé météo
- 1<sup>er</sup> août : NUITS DES ETOILES au Désert d'Entremont, avec le club Albédo de Voiron : observation et présentation du diaporama les comètes.
- 4 août : soirée au refuge du Palet (au dessus de Tignes)
- 28 août, soirée au refuge des aiguilles d'Arve : Discussion, questions-réponses sur les méthodes d'observation
- 8 et 9 septembre, participation au forum

des Associations Chambéry.

- 20 septembre, 6<sup>ème</sup> Jour de la Nuit à Francin : présentation du système solaire à l'échelle en extérieur et diaporama sur les comètes
- 7 au 12 octobre, Fête de la Science, par la Galerie Euréka. Scolaires : 11 classes pour 276 élèves du CM1 à la 1<sup>ère</sup> S. Grand public : 175 personnes. Planétarium : 451 voyageurs de l'espace. Thème de l'exposition : Mars fascination (histoire, présent, futur).

Comme chaque année nous avons réalisé une quinzaine de séances d'initiation les samedi matin pour les débutants en astronomie.

Je tiens à remercier tous les membres du Club pour leur aide fidèle et efficace, pour la préparation et l'organisation des différentes manifestations ou réunion.

### Horizon 2015

En mars : éclipse partielle de soleil nous organisons une animation.

En avril : nous fêterons les 25 ans de notre club et envisageons pour cette occasion des animations.

Contacts : 06 01 84 69 99 et 06 18 44 46 35  
Informations sur :  
[www.astrosurf.com/astro-myans](http://www.astrosurf.com/astro-myans)  
Courriel : [astro-myans@hotmail.fr](mailto:astro-myans@hotmail.fr)

## LES AÎNÉS DE MYANS

# Touchatout

L'association des aînés de Myans, Touchatout, a soufflé ses deux bougies lors de l'AG du 7 janvier 2014. C'est donc un club encore jeune qui s'étoffe peu à peu.

Les rencontres du mardi sont toujours de bons moments de détente et de convivialité. Une fois par mois Paule, artiste dévouée et passionnée, propose un atelier d'activités créatrices. Des exercices pour la mémoire sont pratiqués. Les jeux de société constituent la dominante.



Ateliers créatifs



Séance yoga du rire

Les sorties culturelles et touristiques sont appréciées : Le 21 janvier c'était l'Ecomusée de la Combe de Savoie avec l'exposition de



Au musée

300 crèches du monde entier et le musée du Félicien à Argentine.

Le 16 mai la « découverte » des villages de l'Avant Pays savoyard avec le jeu de piste et la carte aux trésors de Mandrin.

Le 19 juin, avec le club d'Apremont, c'était la grande sortie à Baume Les Messieurs dans le Jura.

Le 19 septembre Pressins en Isère, avec l'exposition « Regards de Mémoire » dans le cadre des événements commémoratifs de la Grande Guerre.

Le 27 septembre le funiculaire de Saint Hilaire du Touvet et le plateau des Petites Roches.

Le 17 octobre Queige et le sentier des Pointières avec une super présentation de la vie agricole au début du XX<sup>ème</sup> siècle et des panneaux avec de belles maximes telles que : « *La vie est un chemin que l'on emprunte chaque matin. Des lignes droites, des détours, on en découvre un tronçon*



Balade Aussois

*chaque jour. Chemin avec des bosses et des trous, de la boue et des cailloux, chemin bordé de fleurs aux multiples couleurs. Chemin de vie, sous le soleil et la pluie ; peu importe le temps, toujours en avant à pas lents. A chaque arrêt une virgule, plus on avance moins on gesticule. Au bout du chemin il y aura un point. Nous n'irons pas plus loin.* »

Félicitations à Jeanine qui rédige des compte-rendus avisés.

Les balades du vendredi sont bien sûr en fonction du temps. Elles correspondent aux souhaits des participants, allant de la sortie à la journée telle que le 5 septembre à Aussois avec le tour des refuges ; le 12 le mont Autrans en Chartreuse ; le 3 octobre La dent de Crolles. Les balades en demi-journée quand les jours sont plus courts : le 7 novembre la voie romaine et le sentier des amoureux à partir de Challes les Eaux. Etc...

Le club est ouvert à tous ceux qui ont un peu de temps à partager. L'assemblée générale se tiendra le mardi 6 janvier 2015 à la salle de La Tour.

Contact 04 79 28 15 95



## ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE SAINT-HUBERT

# L'ACCA Saint-Hubert de Myans

**Cette année encore, nous avons pu constater la variété de la faune présente sur notre territoire pourtant restreint. Faisans, pigeons ramiers, bécasses, grives, jusqu'aux lièvres, lapin de garennes, chevreuil et autres sangliers nous côtoient dans la plus grande discrétion.**



Nous n'exerçons pas de pression de chasse excessive sur Myans, et c'est toujours dans le plus grand respect de l'environnement et des riverains que nous pratiquons notre passion. En outre, il n'y a pas eue de lâcher de gibier cette année, et malgré tout, nous constatons la présence d'espèces tel que le faisan, ce qui nous donne à penser que les opérations de régulation des espèces dites « nuisibles », réalisées avec succès en présence du lieutenant de louverterie, portent leur fruit, puisque, quand bien même ils restent en nombre important, la prédation des renards, essentiellement, est moins importante.

Cependant, lors des opérations de régulations qui s'opèrent de nuit, nous constatons toujours un grand nombre de chats errants à l'affût des jeunes des portées de l'été. Ces compagnons pourtant très câlins à la maison représentent une réelle source de mortalité dans les portées d'oiseaux, lapins, ou lièvre... Certainement bien plus importante que celle des chasseurs.

La route, elle aussi est une cause importante de mortalité des animaux. En effet, quelques collisions, heureusement sans gravité pour les automobilistes, se sont produites, notamment sur le secteur de Chacuzard.

Enfin, toute l'équipe de l'A.C.C.A. Saint-Hubert de Myans vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2015.

# Pollution de l'air

Les épisodes de pollution sont règlementés par l'arrêté interpréfectoral du 5 janvier 2011, celui-ci est en cours de révision afin de respecter les normes européennes. Lors des épisodes de pollution 2 niveaux sont à distinguer :

## le niveau d'information et de recommandations

Information sur la qualité de l'air et à son évolution possible. Recommandations sanitaires destinées aux populations sensibles. Recommandations comportementales pour l'ensemble de la population.

## le niveau d'alerte

Les mêmes informations que le niveau précédent mais les recommandations s'adressent à toute la population, Les mesures règlementaires de réduction des émissions de polluant données par la Préfecture.

Ces communiqués sont établis par l'observatoire Air Rhône-Alpes complétés et transmis par les services de la Préfecture. Chaque jour, les quatre polluants règlementés suivants sont analysés :

- le dioxyde de soufre SO<sub>2</sub>
- le dioxyde de soufre NO<sub>2</sub>
- l'ozone O<sub>3</sub>
- les particules PM<sub>10</sub>

Vous trouverez sur le site internet

[www.air.rhonealpes.fr](http://www.air.rhonealpes.fr)

l'état au jour le jour de la qualité de l'air.

Il est possible de cibler la recherche sur une commune et d'accéder à toutes les archives des différents communiqués.



## LE BRUIT

Perceuses, raboteuses, tondeuses à gazon, tronçonneuses... sont autorisées mais aux horaires suivants :

- **les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30**
- **les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- **les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**



## LES FEUX

Bien que la tradition soit tout autre, les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction. Le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon... par les particuliers et les professionnels de l'entretien des espaces verts est donc interdit, la solution étant la collecte en déchèterie.

## Déchèterie Intercommunale du canton de Montmélian Tél. 04 79 36 41 06

DÉCHÈTERIE	Horaire été	Horaire Hiver
LUNDI MARDI MERCREDI VENDREDI	14h - 19h	14h - 18h
JEUDI	8h - 12h	
SAMEDI	8h - 12h et 14h - 19h	8h - 12h et 14h - 18h

# Quelques règles

de savoir-vivre ensemble  
et de respect des bonnes pratiques  
pour un bon voisinage



## LES CHIENS

La divagation des chiens est interdite, ils doivent être promenés sous la surveillance de leur maître. Quel désagréable surprise de voir les ordures répandues le mercredi matin ! Même à la campagne, la voie publique doit être respectée tout comme les propriétés privées et elle n'est pas le lieu approprié pour les déjections canines !

Les chiens classés en première et deuxième catégorie doivent être déclarés en mairie.



## LE TRI

### Des containers

(papier, carton, plastique et verre) sont à votre disposition Place de la Mairie et Route des Echelards.

### Un collecteur pour la récupération des PAM

(Petits Appareils en Mélanges comme téléphone portable, calculatrice, sèche cheveux, appareil photos, mixeur...) est installé au secrétariat de mairie.



## L'ELAGAGE, LA TAILLE DES HAIES

Les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres doivent se trouver à une distance de 2 mètres de la ligne séparative, pour les autres plantations inférieures à 2 m la distance est de 50 cm. Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent.

